

Affaire suivie par Gaëlle ROMERO
Tél : 06 75 56 47 41
Email : anc@reseau31.fr
Identifiant du dossier : 383591

BONNEY GERARD
Borde Basse
31540 MAURENS

Objet : Rapport de contrôle de fonctionnement et d'entretien de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif.

Monsieur,

Suite au contrôle de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a établi un avis sur le fonctionnement et l'entretien de votre installation :

INSTALLATION NON CONFORME.

Pour accompagner la suite de vos démarches, vous trouverez ci-joint :

- le rapport technique de votre installation, à conserver.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.



Fabien DREHER
Pour le Président du SMEA 31
et par délégation,
Le responsable du Pôle
Contrôle de l'Assainissement

VERIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

RAPPORT DE VISITE A CONSERVER

> Propriétaire

Coordonnées :

BONNEY GERARD

Borde Basse

31540 MAURENS

> Renseignements généraux

Identifiant du dossier : **383591**

Adresse du dispositif d'assainissement non collectif :

Borde Basse

31540 MAURENS

Référence(s) cadastrale(s) : ZL14

Surface du terrain : 11039 m²

Nombre d'équivalent-habitant(s) desservi par le dispositif : 8

Caractéristiques du bâtiment :

- Dénomination : Maison R+1 et Maisonnette plain-pied
- Type : Maison individuelle
- Nombre de logement(s) : 2
- Nombre de pièce(s) principale(s) : 8
- Nombre de chambre(s) : 6

Usage du bâtiment :

- Type de résidence : Principale
- Occupation : Permanente

> Contrôle

Date du contrôle : 25/06/2019

Dossier suivi par : Gaëlle ROMERO

Contrôle réalisé par : Gaëlle ROMERO

Contrôle effectué en présence de : Propriétaire

> Caractéristiques techniques

Caractéristiques du site

Zonage assainissement :	Non Collectif
Raccordabilité au réseau collectif :	Sans objet
Alimentation en eau potable :	Réseau public
Zone à enjeux sanitaires :	Non
Zone à enjeux environnementaux :	Non

Caractéristiques du terrain

Surface :	11039 m ²
Terrain en pente :	Oui
Présence de nappe :	Indéterminé
Terrain inondable :	Non
Usage du terrain destiné à l'assainissement :	Paysagé
<i>Encombrement du terrain</i>	
> Jardin potager sur l'ANC :	Non
> Voie de circulation sur l'ANC :	Non
> Construction sur l'ANC :	Non
> Autre :	
Respect des distances recommandées :	Oui
Respect des distances réglementaires :	Oui

Caractéristiques du sol

Etude de sol réalisée :	Non
Etude particulière :	Non

> Contrôle de la destination des Eaux Usées des équipements intérieurs

Constat établie le : 25/06/2019

Provenance des EU	Localisation	Destination des EU	Commentaires
WC	Maison, RDC	Dispositif d'assainissement non collectif	
Cuisine	Maison, RDC	Dispositif d'assainissement non collectif	
Salle de bain	Maison, RDC	Non vérifiable	
Salle de bain	Maison, +1	Dispositif d'assainissement non collectif	
WC	Maisonnette	Non vérifiable	

Conformité des écoulements : Non Conforme

Prescription(s) : S'assurer que l'ensemble des eaux usées soit raccordé au dispositif ANC.

> Caractéristiques de l'installation

Filière en place

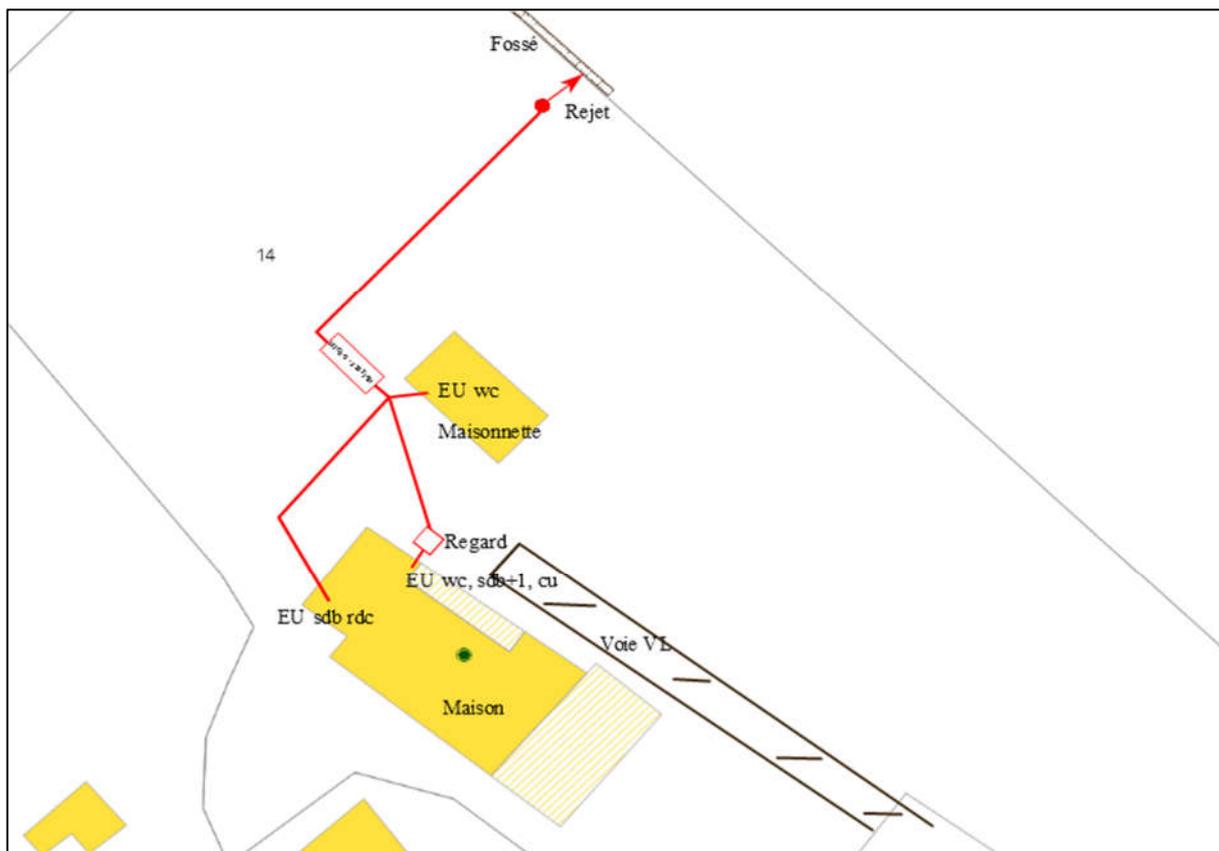
Statut de l'installation : En service

Date de mise en service : 22/10/2002

Détails de la filière

Description		Constat	Commentaires
Filière non agréée	Microstation	Accessibilité : Oui Bon état de fonctionnement : Oui Dimensionnement : Indéterminé Défaut constaté : Oui (cf. commentaires)	Microstation installée avant les agréments de 2009. Volume indéterminé.
Fossé	Privé, pour le rejet des eaux traitées	Accessibilité : Oui Bon état de fonctionnement : Oui Dimensionnement : Correct Défaut constaté : Oui (cf. commentaires)	Rejet d'eau non traitées au milieu naturel.

> Schéma de l'installation



> Vérification du fonctionnement et de l'entretien :

Collecte des eaux usées

Les eaux pluviales et les eaux usées sont-elles collectées séparément ?

Oui

S'ils existent, les effluents autres que les eaux usées domestiques (vidange, piscine, lavage, process...) sont-ils évacués hors de l'ANC ?

Non

Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles collectées ensemble ?

Oui

Défaut de sécurité sanitaire

Implantation de l'ANC à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits destiné à l'alimentation en eau potable :	Non
Contact direct possible avec les eaux usées non traitées ou prétraitées :	Oui
Ruissellement d'eaux non traitées ou prétraitées vers des terrains voisins :	Non
Eaux usées produites non collectées :	Non
Prolifération d'insectes aux abords de l'installation dans une zone de lutte contre les moustiques :	Non
Nuisances olfactives récurrentes :	Non
Observations :	

Défaut de structure ou de fermeture

Ouvrages non sécurisés (défaut de résistance structurelle ou absence de dispositif de sécurisation) :	Non
Observations :	

Installation incomplète

Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément constitutif de la filière d'assainissement ou filière non agréée :	Oui
Observations :	La microstation n'est pas agréée. Elle n'est pas considérée comme un dispositif de traitement complet, mais seulement comme un dispositif de traitement primaire. L'installation ne comprend donc pas de traitement secondaire.

Installation significativement sous-dimensionnée

Installation non adaptée au flux de pollution à traiter dans un rapport de 1 à 2 :	Non vérifiable
Observations :	

Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

Conditions d'emploi du dispositif non respectées :	Non
Mauvais écoulement des eaux jusqu'aux dispositifs et à travers les dispositifs :	Non
Un des éléments ne remplit pas sa mission :	Non
Si présence d'éléments électromécaniques : dispositif électrique associé défectueux :	Non
Si dispositif à cultures fixées ou libres : micro bullage non homogène (présence de grosses bulles / absence d'aération) :	Non
Observations :	

Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs

Cas des filières électromécaniques : signes d'usure des éléments :	Non
Accessibilité et dégagements des tés ou regards contraignants :	Non
Etat des couvercles/boîtes : présence de corrosion (mauvaise ventilation des ouvrages) :	Non
Défauts liés à l'usure des dispositifs (fissures, corrosion, déformation) :	Non
Si dispositif à cultures fixées compactes : pas d'écoulement libre des effluents et stagnation :	Non
Entretien régulier des dispositifs et curage des canalisations non réalisé :	Non
Niveau de boues anormal dans le dispositif (absence totale ou accumulation anormale) :	Non
Accumulation anormale de graisses et de flottants :	Non
Nettoyage des bacs dégraisseurs et des préfiltres à réaliser :	Non
Observations :	

> Conclusion de l'évaluation de l'installation n°383591 :

Avis du SPANC : INSTALLATION NON CONFORME.

Défauts constatés : Défaut de sécurité sanitaire

Observations Générales : La microstation n'est pas agréée. Elle n'est pas considérée comme un dispositif de traitement complet, mais seulement comme un dispositif de traitement primaire. L'installation ne comprend donc pas de traitement secondaire.

Travaux sous 4 ans : Mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif réglementaire au dimensionnement adapté.

Travaux sous 1 an (si vente) : Mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif réglementaire au dimensionnement adapté.



Avant tout travaux de réhabilitation, il est impératif de :

- prendre contact avec la Mairie ou le SMEA 31 afin de retirer une déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif.
- faire réaliser une expertise géologique à la parcelle.

La déclaration, ainsi que les autres pièces nécessaires seront retournées à la collectivité qui les transmettra au SMEA 31 pour avis technique.

Lors de la réalisation des travaux, le demandeur devra prévenir le service de contrôle afin d'effectuer le contrôle de bonne réalisation avant remblaiement de l'ouvrage.

Fait à Toulouse, le 02/07/2019

Fabien DREHER
Pour le Président du SMEA 31
et par délégation,
Le responsable du Pôle
Contrôle de l'Assainissement

› Grille d'évaluation issue de l'arrêté du 27/04/12

Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		
	Non	Oui	
		Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
• Absence d'installation	Installation non-conforme ➤ Non respect de l'article L.1331-1-1 du code de la Santé Publique — Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
• Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)	Installation non-conforme ➤ Danger pour la santé des personnes — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente		
• Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation			
• Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente		
• Installation incomplète	Installation non conforme — Travaux dans un délai de 1 an si vente	Installation non conforme ➤ Danger pour la santé des personnes — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente	Installation non conforme ➤ Risque environnemental avéré — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente
• Installation significativement sous-dimensionnée			
• Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
• Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	— Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
• Installation complète ne présentant pas de défaut d'usure ou d'entretien	— Rappel des opérations d'entretien à poursuivre		